

République Française

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**MARDI 02 AVRIL 2024**

**20 heures 30**

OBJET :

**02/04/2024 N°10**  
**BUDGET COMMUNE : PRÉSENTATION ET**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 24 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET  
**Absent avant donné mandat** : Franck POLLET à Chantal PAIRE  
**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Chantal PAIRE

**BUDGET COMMUNE : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil municipal examine le projet du budget primitif élaboré avec l'aide de Madame MOUSSIÈRE, Conseillère aux Décideurs Locaux secteur Loire Nord.

Il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 069 058,00 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 428 743,18 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2024

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,  
Chantal PAIRE

Publication en ligne le

24 AVR. 2024

